

**ARRÊTÉ DE NOMINATION DE CHARGÉE DE MISSION
« ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ÉTUDIANT-E-S »**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),*

ARRÊTÉ

Article 1:

➤ Est reconduite sur les fonctions de chargée de mission « accompagnement social des étudiant.e.s », pour la période du 15 janvier 2021 au 31 mars 2021, Madame Sylvie Barbeyron, agent titulaire de catégorie A, pour 40 % de son temps de travail à l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 2:

Le rôle de la chargée de mission « accompagnement social des étudiant.e.s » est le suivant :

- coordonner les dispositifs d'accompagnement aux étudiants identifiés comme étant en difficultés sociales, en relation étroite avec le vice-président étudiant du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, la vice-présidente déléguée à la vie universitaire et à la qualité de travail ;
- assurer le lien avec le CROUS et les partenaires territoriaux engagés dans les aides directes aux étudiant.e.s ;
- coordonner le travail des personnels affectés au traitement et la gestion des aides aux étudiant.e.s, de la Team prévention covid-19, dont notamment les activités de phoning et de collecte des informations pour l'instruction et l'examen des demandes et dossiers d'aides d'urgence aux étudiant.e.s.

Article 3:

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

Article 6:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine



Fait à Pessac, le 15 janvier 2021.

Le président
de l'Université Bordeaux Montaigne,



Lionel LARRÉ.



Publié le :

29 JAN. 2021

Transmis à Mme la rectrice chancelière des universités le :

21 JAN. 2021